

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

PRESENTS : MM. MOREAU – BILLET – JACQUOT – HOLODYNSKI – SANIEZ – BLONDIAUX – BOMER – CASSARINO – FRANKLIN - LOEHRER – MOREIRA – OUDIN – SAGRANGE – YAQOUB.

ABSENT EXCUSE : M. BOURGADEL

SECRETAIRES : Audrey FRANKLIN - Bruno SANIEZ

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

II) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le maire présente en séance, sous forme de tableau, l'évolution de la situation financière de la commune au regard des charges nouvelles et de l'importante baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat.

Ainsi, en 2017, la dotation forfaitaire de l'Etat versée à la commune aura diminué de 50% par rapport à 2013.

Le FPIC= Fond de Péréquation Intercommunal et Communal a augmenté de 37%.

Les recettes fiscales des 3 taxes ont crû grâce à l'augmentation du nombre d'habitants mais pas suffisamment pour compenser.

Ainsi, le Compte Administratif 2015 affiche un déficit de 34 432 €.

Pour conclure, dans un contexte de dégradation budgétaire, il conviendra de rechercher encore des sources d'économies et probablement d'augmenter l'impôt.

Quelques pistes sont évoquées en séance et seront tranchées lors de la préparation puis du vote du Budget Primitif 2016.

En ce qui concerne les investissements, l'entretien des voiries, l'aménagement de sécurité de la rue de Genlis et l'éclairage public sont désormais assurés par le Grand Dijon.

Le maire propose de se concentrer cette année sur l'acquisition et l'aménagement du terrain de football, selon un financement présenté dans le point suivant de l'ordre du jour.

III) AMENAGEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL

Dans ce contexte budgétaire contraint et au regard des observations faites précédemment, le maire propose, en matière d'investissement, de lancer l'acquisition et l'aménagement du terrain de football, conformément aux engagements pris en 2013 lors de la décision de la construction de l'école élémentaire.

Le coût du projet est de 129 000 € pour le prix du terrain à racheter à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) auquel il convient de rajouter environ 50 000 € d'aménagement.

Cet aménagement comprendrait une main courante avec clôture pare-ballons, des bancs et abris de touche posés sur dalle béton, des cages de but A11 avec filets.

Ce financement serait assuré, comme cela était prévu dès 2013, par le retour du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) au titre des investissements de l'année N-2 et le reste par des subventions :

- Du Conseil Départemental,
- De la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux),
- De la Ligue de Bourgogne de Football,
- Du Fond de soutien à l'investissement « ETAT ».

Le Président de la commission régionale des terrains et installations sportives, M. Alain BIDAULT, viendra sur place voir le terrain pour une homologation indispensable au dossier de demande de subvention au Conseil Départemental.

Concernant l'éclairage de ce nouveau terrain, il faudra attendre un financement par le Syndicat d'Electrification de Plombières, qui ne pèsera pas sur le budget de la commune.

Les travaux ne pourraient pas intervenir avant septembre au plus tôt, sous peine de perdre les subventions de la Ligue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sous réserve de l'obtention des subventions, retient à l'unanimité le principe de cet investissement et de son financement.

Lors d'un prochain conseil municipal seront présentés des devis d'aménagement et le coût exact du rachat du terrain.

En attendant la mise en place de l'éclairage du nouveau terrain, pour la saison qui commencera en septembre 2016 et après échanges, le conseil municipal propose que les entraînements des équipes, le soir, se fassent sur le petit terrain avec l'éclairage existant.

Les matches en journée pourront se jouer sur le nouveau grand terrain qui pourra être tracé même si les travaux ne sont pas encore réalisés.

IV) RESERVATION DE L'EXPOSITION « COTE D'OR 1914-1918 UN TERRITOIRE EN GUERRE »

A l'occasion du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, Bruno SANIEZ Adjoint, propose d'accueillir à la mairie, du 25 avril au 9 mai 2016, l'exposition « **COTE D'OR 1914-1918 Un territoire en guerre** ».

Cette exposition a été réalisée par le Conseil Départemental en septembre 2014 pour la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

En 21 visuels composés à partir d'une photographie significative provenant de collections publiques et privées, cette exposition évoque la Côte-d'Or au moment du conflit et permet de découvrir les principaux aspects de la Grande Guerre pour ce département de l'arrière «immédiat», des poilus côte-d'oriens au front, aux activités et installations liées à la guerre sur le territoire départemental.

Conditions du prêt : Le prêt est soumis à la signature d'une convention fixant les modalités de celui-ci, notamment l'article 5 qui engage l'emprunteur à prendre toutes les dispositions d'assurance couvrant les éventuels dommages aux panneaux pendant la durée du prêt.

La valeur globale d'assurance de l'exposition s'élève à 4 250 €. Un constat d'état est établi à l'enlèvement et à la restitution des mobiliers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention conformément aux conditions susmentionnées.

L'organisation est confiée à M. SANIEZ, adjoint.

V) SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afin que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) puisse voter courant mars son budget primitif 2016, le conseil municipal décide d'attribuer à celui-ci une subvention de 2 000 €.

VI) RENOUELEMENT D'UN CONTRAT AIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le maire rappelle que la commune bénéficie d'un contrat aidé pour le service garderie cantine. Il s'agit d'un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel la collectivité bénéficie d'aides de l'Etat sous forme de subventions, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide le renouvellement de ce contrat aidé.

VII) PARTICIPATION FINANCIERE AU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE CHEVIGNY- SAINT-SAUVEUR

Le maire indique que la municipalité de Chevigny-Saint-Sauveur a adressé un courrier à notre commune pour demander la réévaluation de la participation financière au Relais Assistants Maternels de Chevigny-Saint-Sauveur au titre de l'année 2016.

La participation était de 1169€ en 1996 et n'a pas changé depuis cette date.

M. le maire de Chevigny-Saint-Sauveur propose, au regard de l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire communal (15 au lieu de 8), de fixer la participation de la commune à 4 102,13 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

VIII) QUESTIONS DIVERSES

a) Informations ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Le maire indique que Nexity prépare le dossier de rétrocession d'une partie de la voirie de la 2^{ème} tranche de la ZAC « Le Clair Bois » à la commune, pour cette année 2016 et que les travaux de réalisation des logements ORVITIS vont commencer très prochainement.

b) Dates de réunions

Le conseil municipal fixe en séance les dates des prochaines réunions des commissions et autres réunions.

c) Travaux parking à vélos

Le maire informe le conseil municipal de l'implantation, par le Grand-Dijon, d'arceaux pour « range-vélos » comprenant une vingtaine de places près de la nouvelle école, comme cela a été annoncé dans le bulletin municipal. Le plan est présenté en séance aux élus.

d) Economie gaz

Le maire présente en séance le tableau visualisant l'économie réalisée par la commune en 2015, par rapport à 2014, sur le prix de fourniture de gaz, grâce au marché négocié par le Grand-Dijon pour toutes les communes de la Communauté Urbaine.

Ce tableau fait ressortir une économie de 5 799,81 € représentant 27,12% du coût total.

Un marché est prévu pour la fourniture d'électricité en fin d'année 2016.

e) Voirie

Après une réunion de chantier il a été convenu, avec la société Eurovia, que celle-ci réaliserait au printemps une reprise de voirie de la rue des Moissons.

Il a été convenu par ailleurs, avec le Grand-Dijon, une campagne de point à temps rue de Genlis et sur la Voie Communale entre Arc-sur-Tille et Izier.

f) Compteurs Linky

A la demande de Mme MOREIRA - conseillère municipale, un échange a lieu à propos des nouveaux compteurs d'électricité Linky qui doivent être déployés sur l'ensemble du territoire français.